



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 39

DATE DE CONVOCATION : 03 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à dix-sept heures et cinquante cinq minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Leu, sous la présidence de Monsieur DOMEN Bruno, Maire.

Étaient présents :

M. DOMEN Bruno (Maire), M. FUTOL Yves (1^{er} Adjoint), M. AUBIN Jimmy (3^{ème} Adjoint), M. GUINET Pierre-Henry (4^{ème} Adjoint), Mme DALLY Brigitte (5^{ème} Adjoint), Mme LACAILLE Marie Claire née PITOU (7^{ème} Adjoint), Mme BELIN Gisèle née FERRERE (9^{ème} Adjoint), Mme SILOTIA Jacqueline née APAYA (10^{ème} Adjoint), M. LEAR Elie (11^{ème} Adjoint), M. LUCAS Philippe, M. MAILLOT Jean Bertrand, M. HIBON Jean, Mme PLANESSE Marie Nadine née PALAS, M. ZETTOR Josian, M. FELICITE Roland, Mme FERARD Sylvie, M. LEE-AH-NAYE Weï-Ming, M. BAPTISTO Wilfried, M. MULQUIN Christophe, Mme DOMPY Brigitte, Mme ANAMALE Marie Claude, M. MARIVAN Jean Serge, M. PONTALBA Joël, Conseillers municipaux.

Étaient absents :

Mme HOARAU Michèle (2^{ème} Adjoint), **procuration à M. FUTOL Yves (1^{er} Adjoint)**, M. MOUSSADJEE Khaled (6^{ème} Adjoint), M. GENGE Jean Marc (8^{ème} Adjoint), **procuration à Mme BELIN Gisèle (9^{ème} Adjoint)**, Mme PERMALNAICK Armande, **procuration à Mme LACAILLE Marie Claire (7^{ème} Adjoint)**, Mme MARAPA Sabrina, **procuration à M. LEAR Elie (11^{ème} Adjoint)**, Mme COMORASSAMY Sylvie, **procuration à M. GUINET Pierre (4^{ème} Adjoint)**, Mme HAMILCARO Marie Annick, M. CRESCENCE Raymond Claude, **procuration à M. LUCAS Philippe (Conseiller)**, M. ABAR Dominique, Mme PALAS Elisa, **procuration à M. FELICITE Roland (Conseiller)**, Mme PAYET Aïda née ROBERT, **procuration à M. AUBIN Jimmy (3^{ème} Adjoint)**, Mme GARA Françoise, Mme LALLEMAND Annie-Claude, M. PAJANIAYE Emile, Mme NAMINZO Angéla, M. HOARAU Daniel, Conseillers municipaux.

- SORTIE de M. PONTALBA Joël pendant l'examen de l'affaire n° 05/11042019 et RETOUR avant le vote de l'affaire ;
- SORTIE de Mme LACAILLE Marie Claire pour le vote de la subvention à l'association « GYMNASTIQUE VOLONTAIRE FILAOS JEUNESSE ET SANTE » (tableau Animation-Culture – 3^{ème} Age et autres – Affaire N° 0511042019) et RETOUR pour le vote des autres subventions ;

- SORTIE de M. LEE AH NAYE Wei Ming pour le vote de la subvention à l'association « ASSOCIATION CULTURELLE LALEU CHINOISE » (tableau Manifestations 2019 – Affaire N° 0511042019) et RETOUR pour le vote des autres subventions ;
- SORTIE de Mme ANAMALE Marie Claude pour le vote de la subvention à l'association « INITIATIVES KARTIES » (tableau Animation-Culture – 3^{ème} Age et autres – Affaire N° 0511042019) et RETOUR pour le vote des autres subventions ;
- SORTIE de M. MULQUIN Christophe pour le vote de la subvention à l'association CRA (tableau Dispositifs particuliers – Affaire N° 0511042019) et RETOUR pour le vote des autres subventions ;
- SORTIE de Mme SILOTIA Jacqueline pendant l'examen de l'affaire n° 06/11042019 et RETOUR pendant l'examen de l'affaire n° 14/11042019 ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), **Madame LACAILLE Marie Claire (7^{ème} Adjoint)** est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2019 – 17 H 55**

ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N° 01 /11042019

VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2019

Direction Générale des Services

AFFAIRE N° 02 /11042019

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE POUR SIEGER
AU SEIN DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU TCO**

Direction Administration Générale

AFFAIRE N° 03 /11042019

**TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE
PEYRET FORCADE A PORTAIL - PLAN DE FINANCEMENT**

Direction des Services Techniques / Superstructures

AFFAIRE N° 04/11042019

CONTRAT DE VILLE DE SAINT-LEU - PROGRAMMATION DES ACTIONS 2019

Direction Education et Cadre de Vie / Politique de la Ville

AFFAIRE N° 05 /11042019

**OCTROI DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS
AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Direction Education et Cadre de Vie / Culture-Sports

AFFAIRE N° 06 /11042019

**OPERATION SAINT-LEU OCEAN - REVISION ALLEGEE N° 17 BIS DU P.L.U.
APPROBATION DES MODALITES DE CONCERTATION ET PRESCRIPTION
DE LA REVISION ALLEGEE**

Direction Aménagement et Développement

AFFAIRE N° 07 /11042019

CESSION DU LOT 1 DE L'OPERATION SAINT-LEU OCEAN

Direction Aménagement et Développement / Foncier

AFFAIRE N° 08 /11042019

DENOMINATION DE VOIE

Direction Aménagement et Développement / Impôts

AFFAIRE N° 09 /1104/2019

**MARCHE N° 2018/54 : FOURNITURE DE VETEMENTS ET D'EQUIPEMENTS
DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES DESTINES AUX AGENTS COMMUNAUX**

Direction Moyens de Gestion / Marchés

AFFAIRE N° 10 /11042019

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Direction Moyens de Gestion / Ressources Humaines

AFFAIRE N° 11 /11042019

**OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS
DE LA COMMUNE – EXERCICE 2019**

Direction Moyens de Gestions / Finances

AFFAIRE N° 12 /11042019

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Direction Moyens de Gestions / Finances

AFFAIRE N° 13 /11042019

**ADOPTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS
DE PAIEMENT (AP/CP) : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
EXERCICE 2019**

Direction Moyens de Gestions / Finances

AFFAIRE N° 14 /11042019

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 : Budgets principal et annexes

Direction Moyens de Gestions / Finances

AFFAIRE N° 15 /11042019

**ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS ROULANTS POUR LES SERVICES
DE LA VILLE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Direction Moyens de Gestions / Finances

QUESTIONS DIVERSES

Article L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. »

La consultation des dossiers et les compléments d'informations pour la compréhension des affaires à l'ordre du Conseil Municipal ont lieu sur place en mairie, au secrétariat général, aux heures normales des services. En cas d'oubli de transmission d'un document annexe, la demande doit être faite dès réception de la convocation auprès du secrétariat général.

Cette disposition est rappelée dans l'article 4 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

AFFAIRE N° 01 /11042019

VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2019

Direction Générale des Services

Le Président soumet le Procès-verbal de la séance du 28 Mars 2019 à l'approbation de l'Assemblée.

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le Procès-verbal est adopté à **l'unanimité**.

AFFAIRE N° 02 /11042019

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE POUR SIEGER
AU SEIN DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU TCO**

Direction Administration Générale

Par délibération du 24 avril 2014, le Conseil Municipal avait procédé à la désignation des représentants de la Municipalité au sein des organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et des textes régissant ces organismes, ou encore soit en raison d'une adhésion volontaire.

S'agissant de la représentation de la Commune au sein de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du TCO, le Conseil Municipal avait désigné Messieurs Thierry ROBERT et Pierre Henri GUINET, en qualité de titulaires.

Suivant la démission de Monsieur Thierry ROBERT, il a lieu de procéder à son remplacement, par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Le Maire invite donc l'Assemblée à procéder à la désignation du remplaçant de Monsieur Thierry ROBERT, en qualité de représentant de la Municipalité appelé à siéger au sein de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du TCO, à bulletin secret, comme le prévoit la réglementation ou à main levée si l'Assemblée le décide, pour des raisons pratiques.

Le Conseil est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,**

- Désigne Madame Michèle HOARAU, 2^{ème} adjointe, comme représentant de la Commune de Saint-Leu pour siéger au sein de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du TCO, en remplacement de Monsieur Thierry ROBERT ;
- Autorise le Maire ou l' élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

AFFAIRE N° 03 /11042019**TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE PEYRET FORCADE A PORTAIL - PLAN DE FINANCEMENT***Direction des Services Techniques / Superstructures*

L'école maternelle PEYRET FORCADE présente aujourd'hui un certain nombre d'insuffisance au niveau des salles de classe, des parkings, de la restauration scolaire...

L'établissement, composé de 5 salles de classe, d'un bloc sanitaire, d'un réfectoire cuisine, de 2 préfabriqués, d'un bureau de direction, accueille actuellement 117 élèves de maternelle.

En raison de la modification de la carte scolaire dans le secteur de Piton Saint-Leu, Portail et Bois de Nèfles, l'établissement, implanté stratégiquement au cœur de ces quartiers, fera l'objet d'une extension / réhabilitation afin de devenir à terme un groupe scolaire (élémentaire + maternelle) permettant ainsi de désengorger les écoles existantes du secteur et d'accueillir de nouveaux élèves.

Le programme des travaux consiste en la création de 7 salles supplémentaires en modulaires ainsi que la réhabilitation et l'extension de l'unité de restauration.

La qualité thermique des nouveaux bâtiments sera optimisée par un environnement végétalisé, par la mise en œuvre d'une sur-toiture et de protections solaires adaptées ainsi que par la porosité des locaux permettant une ventilation naturelle.

Le début des travaux est prévu pour juillet 2019, pour une durée de 8 mois, y compris période de préparation, soit un achèvement des travaux en mars 2020.

Les dépenses liées à l'opération sont décomposées de la manière suivante :

	Opérations :	ECOLE	RESTAURANT	Totaux HT
		Montant HT	Montant HT	
ETUDES	Maîtrise d'œuvre	116 980,73 €	56 556,34 €	217 451,79 €
	CT	11 000,00 €	10 725,00 €	
	CSPS	5 975,86 €	9 518,86 €	
	ETUDES DE SOL	3 290,00 €		
	GEOMETRE ; TOPO	2 405,00 €		
	DIAG AMIANTE	1 000,00 €		
TRAVAUX	Estimation prévisionnelle HT des travaux	1 559 043,73 €	791 936,30 €	2 350 980,03 €

Le projet bénéficie, au titre du Plan de Relance Régional de la commande publique 2016-2021 de la Région Réunion, et ce, dans le cadre de travaux de réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré, d'une subvention arrêtée à 1.175.490,00 euros.

La Collectivité sollicite au titre du Plan de Solidarité Départementale une subvention à hauteur de **879 255,44 Euros**.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération peut s'établir comme suit :

Dépenses	Montant HT	Participation Région (PRE)	Participation Département (PST)	Participation communale
Travaux	2 350 980,03 €	1 175 490,02 €	705 294,01 €	470 196,00 €
Etudes	217 451,79 €	Non éligibles	173 961,43 €	43 490,36 €
Total HT	2 568 431,82 €	1 175 490,02 €	879 255,44 €	513 686,36 €

Ceci exposé, le **Maire demande à l'Assemblée :**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel comme ci-dessus établi ;
- de l'autoriser ou l'élu délégué à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,
1 opposition,**

- approuve le plan de financement prévisionnel comme ci-dessus établi ;
- autorise le Maire ou l'élu délégué à signer tous les actes afférents à cette affaire.

AFFAIRE N° 04 /11042019

CONTRAT DE VILLE DE SAINT-LEU - PROGRAMMATION DES ACTIONS 2019

Direction Education et Cadre de Vie / Politique de la Ville

Il est rappelé au Conseil que depuis le 30 juin 2015, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été remplacé par le Contrat de Ville, sur la période 2015-2020.

Ce nouveau contrat redéfinit les quartiers prioritaires à savoir « Portail-Bois de Nèfles » et crée des quartiers de veille que sont "l'Etang" et "Grand-Fond". Il s'articule autour de quatre piliers d'interventions :

- l'accompagnement aux mutations urbaines et sociales ;
- le développement du cadre de vie et des liens entre les territoires ;
- la participation à l'insertion professionnelle des habitants et au développement économique du quartier prioritaire ;
- la promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République.

Les axes stratégiques du Contrat de Ville et sa déclinaison en fiches actions de 2015 à 2020, ont été validés lors de la signature de l'Accord Cadre du Contrat de Ville le 18 juin 2015.

Ces fiches actions feront l'objet d'un engagement financier annuel et d'un bilan partagé avec l'ensemble des signataires du contrat.

Le bilan des actions conduites en 2018 ainsi que les actions à mettre en œuvre pour 2019 ont été validés dans le cadre du Comité de Pilotage du 14 mars 2019, réunissant le Maire, le Sous-préfet de l'Arrondissement Ouest et l'ensemble des signataires du Contrat de Ville.

Pour l'année 2019, les actions présentées ci-après bénéficient d'un accord de financement de l'Etat, de la Commune et des partenaires de Droit Commun pour un montant total de 469 864 €.

Les fonds de Droit Commun s'élèvent à 92 099 €, les fonds relatifs à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) s'élèvent à 69 091 €, la dotation allouée par l'Etat au titre du quartier prioritaire s'élève à 152 000 € et la contre partie communale s'élève à 156 674 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le tableau ci-annexé reprenant la ventilation de la participation communale pour 2019 au Contrat de Ville :

Axe	Actions	Droit Commun	Abattement TFPB	Etat/ CGET	Mairie St Leu	TOTAL
Accompagnement aux mutations urbaines et sociales / Cohésion sociale						
Programme de Réussite Educative enfants 2-17 ans et parents	N° 1/ Accompagnement social et éducatif N° 2/ Soutien à la parentalité N° 3/Soutien aux démarches de santé N°4/Soutien à la scolarité, prévention décrochage scolaire N°5/Coordination du PRE			100 000	23 880 (15000€+ 8880€ Valorisation)	123 880
Accompagnement socioprofessionnel jeunes 16-35 ans Prévention PEI	N°6/ Aide insertion socioprofessionnelle de jeunes en situation de rupture sociale par éducateur de rue			34 560	34 560	69 120
Séjour de rupture jeunes 16-25 ans	N° 7/Séjour jeunes /ASLZacPortail+VAZ			1 500	1 500	3 000
Développement activités physiques et sportives	N°8/Basket enfants, adultes - Basket Club St Leu	Financement droit commun				Financement droit commun
	N°9/Activités sportives enfants,adultes dans Maisons de Quartiers	Financement Mairie				Financement Mairie
Développement activités culturelles	N°10/ Ateliers piano, guitare enfants, ados/ Association ZAMA			2 000	2 000	4 000
	N°11/Activités artistiques/culturelles enfants/MDQ et Anim'Vacances	Financement Mairie				Financement Mairie
	N°12/Expression théâtrale jeunes/LIR – Collège Marcel Goulette	3 000/DACR				3 000
	N° 13/Théâtre-Forum Jeunes-ARPEJ					Financement 2018
	N°14/ Sortie culturelle familles			1 500	1 500	3 000
Accompagnement à la parentalité	N°15/Ateliers parentalité/Association Vien A Zot	21600 €/CAF				21 600
	N°16/Ateliers parentalité/ Association IK	47 874€/CAF				47 874

Actions de prévention Santé	N°17/ Journées Prévention Santé sport/VAZ + Trophée Santé Sport Chaloupe + Bus prévention ASETIS			1 000	1 000	2 000
	N°18/Action Ados Ville Vie Vacances/Associations VAZ + IK	15 000€/Etat				15 000
	N°19/ Education vie affective et sexuelle/Médiatrice ARPS				1 315	1 315
Soutien Vie Associative	N°20/Accompagnement et ateliers information associations					Financement 2018
	N°21/ Valorisation des bénévoles/Trophée et rencontre conviviale entre associations					Financement 2018

Développer un cadre de vie de qualité et des liens entre les territoires/ Actions TFPB

Groupe d'Appui et de Suivi des actions de Prévention	N°22/Animation Groupe suivi Prévention : gendarmerie, police, élu, éducateur, GUT, associations, M.I.O, Collège, Bailleurs sociaux,...					Droit commun
Actions d'amélioration qualité de vie des habitants en habitat social / Abattement TFPB Bailleurs sociaux	N°23/Actions SIDR/Médiateur, Actions familles		9 880			9 880
	N°24/Actions SHLMR/Médiateur + Actions enfants, Jardin partagé,...		20 019			20 019
	N°25/Actions SEDRE/ Médiateur + Plantations,...		16 241			16 241
	N°26/Actions SEMADER/Sensibilisation habitants déchets, Plantations,...		3 839			3 839
	N°27/Action Médiatrice avec habitants/Bailleurs sociaux		19 112/ETAT			19 112

Participer à l'insertion professionnelle des habitants et au développement économique du quartier prioritaire

Commission Insertion/emploi	N°28/ Elaboration, évaluation des actions					Droit commun
Insertion des jeunes 16-30 ans	N°29/Accompagnement jeunes 16-25 ans vers emploi/M.I.O					Droit commun
	N°30/Accompagnement BRSA/Conseil Départemental- Pôle Insertion					Droit commun
	N°31/Accompagnement demandeurs emploi/ Pole Emploi					Droit commun
	N°32/Apprentissage Jeunes/ Chambre des Métiers					Droit commun
Utilisation outils insertion et faire connaitre aux habitants	N°33/Information, orientation, aide des habitants sur Plateforme services, Suivi Clause insertion					Droit commun
Soutenir le développement économique du quartier	N°34/ Accompagnement et financement de créateur d'activité-ADIE	4 625/Financeurs-ADIE				4 625

Promouvoir la citoyenneté/Valeurs de la République

Citoyenneté et connaissance différentes cultures	N°35/Rencontres Interculturelles entre habitants			1 000	1 000	2 000
	N°36/ "Kartié BDN Zordi ek domin"/Association Tré d'union			1 000	1 000	2 000
	N°37/Atelier citoyenneté familles-CEMEA					Financement 2018
Conseil Citoyen et initiatives habitants	N°38/ Animation et fonctionnement du Conseil Citoyen			1 000	1 000	2 000
	N°39/Soutien aux initiatives habitants/FPH			1 000	1 000	2 000

Pilotage et Quartier de Veille

Pilotage et ingénierie	N°40/ Elaboration, mise en œuvre, évaluation des actions + Rencontres CRCSUR/DJSCS +Formation équipe			7 440	86 919	94 359
Quartier de veille Grand Fond	N°41/ Actions cohésion sociale, emploi, citoyenneté					Droit commun
Quartier de veille Etang	N°42/Actions cohésion sociale, emploi, citoyenneté					Droit commun
		Droit Commun	Abattement TFPB	Etat	Mairie	Total
TOTAL		92 099	69 091	152 000	156 674	469 864 €

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les actions programmées pour 2019 et leurs plans de financement ;
- De l'autoriser ou l'Elu délégué à signer toutes pièces en lien avec ces actions.

Le Conseil est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve les actions programmées pour 2019 et leurs plans de financement ;
- Autorise le Maire ou l'Elu délégué à signer toutes pièces en lien avec ces actions.

AFFAIRE N° 05 /11042019

OCTROI DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Direction Education et Cadre de Vie / Culture-Sports

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2019, le montant des subventions allouées aux associations a été arrêté.

A cet effet, le Maire propose à l'Assemblée, en complément des délibérations du 28 février 2019 - Affaire N° 02, de procéder à la ventilation de ces subventions entre les différentes associations ayant formulées une demande au titre de l'année 2019, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Désignations	Montant subventions de fonctionnement	Montant de la valorisation des sites	Total	Avance déjà octroyée	Reste à octroyer
Animation - Culture – 3ème Age et autres					
A.D.H	45 000,00 €	11 088,00 €	56 088,00 €	13 500,00 €	31 500,00 €
A.D.Q.B.M	5 000,00 €	8 316,00 €	13 316,00 €		5 000,00 €
ASS DU SECHOIR	160 000,00 €	145 411,00 €	305 411,00 €	48 000,00 €	112 000,00 €
ASSOCIATION CONTOUR TAMARIN	3 500,00 €	25 344,00 €	28 844,00 €	1 050,00 €	2 450,00 €
ASSOCIATION INITIATIVES KARTIES	18 000,00 €	32 076,00 €	50 076,00 €	5 400,00 €	12 600,00 €

ASSOCIATION KALOU PILE	2 500,00 €	4 158,00 €	6 658,00 €	0,00 €	2 500,00 €
ASSOCIATION LA GAMASSE	900,00 €		900,00 €	0,00 €	900,00 €
ASSOCIATION FLEURS DE LOTUS	1 000,00 €	2 352,24 €	3 352,24 €	0,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATION MULTISPORT ET ENVIRONNEMENT DE STELLA	800,00 €	2 851,20 €	3 651,20 €	0,00 €	800,00 €
ASSOCIATION NAWAR	1 500,00 €		1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
ASSOCIATION TI KANAL	3 500,00 €	3 358,08 €	6 858,08 €	0,00 €	3 500,00 €
ASSOCIATION CREART'S COMPAGNIE	900,00 €	7 128,00 €	8 028,00 €	0,00 €	900,00 €
ASSOCIATION VIEN A ZOT	20 000,00 €	29 937,60 €	49 937,60 €	6 000,00 €	14 000,00 €
ASSOCIATION KOMITE ELI	1 800,00 €	3 801,60 €	5 601,60 €	0,00 €	1 800,00 €
ASSOCIATION BOIS D'NEF'ANSAMB	1 400,00 €	3 599,64 €	4 999,64 €	0,00 €	1 400,00 €
ASSOCIATION YOURTES EN SCENE	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €
COMPAGNIE BABA SIFON	500,00 €		500,00 €		500,00 €
ASSOCIATION CITERNE BOIS DE NEFLES	1 400,00 €		1 400,00 €		1 400,00 €
ASSOCIATION KALYUGAM	500,00 €	15 865,74 €	16 365,74 €		500,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS UNC	1 800,00 €		1 800,00 €		1 800,00 €
COS	38 000,00 €		38 000,00 €	10 000,00 €	28 000,00 €
AGEC	85 300,00 €		85 300,00 €	25 600,00 €	59 700,00 €
ASSOCIATION LANTOURAZ KILTIR	500,00 €		500,00 €		500,00 €
ASSOCIATION GENERATION NOUT CULTUR	500,00 €		500,00 €		500,00 €
ASSOCIATION AFOL PA MARMAY	500,00 €	4 435,20 €	4 935,20 €		500,00 €
ASSOCIATION ACCOI	500,00 €	4 276,80 €	4 776,80 €		500,00 €
ASSOCIATION LA BOITE A COUTURE	500,00 €	2 851,20 €	3 351,20 €		500,00 €
CLUB LES FLAMBOYANTS	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
CLUB DE L'AMITIE	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
CLUB DES ATTES	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
CLUB DE LA SALETTE	1 000,00 €	14 791,04 €	15 791,04 €		1 000,00 €
CLUB LES BANCOULS	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
CLUB LES TAMBOURS	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
CLUB LES BAIES ROSES	1 000,00 €	7 128,00 €	8 128,00 €		1 000,00 €
CLUB SOLIDARITE LILAS	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
CLUB ETOILES FILANTES	1 000,00 €	2 217,60 €	3 217,60 €		1 000,00 €
CLUB LES BUISSONS ETANG	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE FILAOS JEUNESSE ET SANTE	1 000,00 €	1 480,00 €	2 480,00 €		1 000,00 €
CLUB LES CAPUCINES	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
CLUB LES FRANGIPANIERS	1 000,00 €	7 128,00 €	8 128,00 €		1 000,00 €
ASSOCIATION FLEUR DE CANNE	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
ASSOCIATION LE FARFAR		5 544,00 €	5 544,00 €		0,00 €
ASSOCIATION ZAMA		18 680,64 €	18 680,64 €		0,00 €
ASSOCIATION ATYPIK EXPRESSION		4 276,80 €	4 276,80 €		0,00 €
ASSOCIATION ARZIK		2 534,40 €	2 534,40 €		0,00 €
PLUME DE GENIE		19 218,40 €	19 218,40 €		0,00 €
SESSAD CLAIRE JOIE		2 851,20 €	2 851,20 €		0,00 €
ASSOCIATION AGRICULTEURS DE SAINT LEU		1 425,60 €	1 425,60 €		0,00 €
ASSOCIATION AIR 2 GYM		1 425,60 €	1 425,60 €		0,00 €

ASSOCIATION ERUPTION		1 267,20 €	1 267,20 €		0,00 €
INTERFACE HIP HOP		1 267,20 €	1 267,20 €		0,00 €
LES SIRENES DE SAINT LEU		1 689,60 €	1 689,60 €		0,00 €
EPSMR CMPEA - CATTP		1 267,20 €	1 267,20 €		0,00 €
IMIR		1 457,28 €	1 457,28 €		0,00 €
ASSOCIATION RJF AND CO		6 984,00 €	6 984,00 €		0,00 €
ASSOCIATION ENCUESTRO TANGO		3 379,20 €	3 379,20 €		0,00 €
ASSOCIATION SAINT LEU LOISIR DANSE		5 742,00 €	5 742,00 €		0,00 €
ASSOCIATION ETOILE DU BERGER		1 689,60 €	1 689,60 €		0,00 €
Sous TOTAL	411 800,00 €	420 294,86 €	832 094,86 €	109 550,00 €	302 250,00 €

SPORTS					
Désignations	Montant subventions de fonctionnement	Montant de la valorisation des sites	Total	Avance déjà octroyée	Reste à octroyer
AS COLIMACONS	21 700,00 €	3 800,00 €	25 500,00 €	6 500,00 €	15 200,00 €
AS CHALOUBE	21 700,00 €	21 200,00 €	42 900,00 €	6 500,00 €	15 200,00 €
AS MARSOUINS	200 000,00 €	36 444,00 €	236 444,00 €	60 000,00 €	140 000,00 €
AS PLATE	21 700,00 €	8 000,00 €	29 700,00 €	6 500,00 €	15 200,00 €
ATHLETIC FOOTBALL CLUB PITON SAINT LEU	58 000,00 €	17 820,00 €	75 820,00 €	17 400,00 €	40 600,00 €
ASSOCIATION LA CHALOUBE PAR LA PROMOTION ET LE SOCIAL (la CAPS)	2 000,00 €	2 600,00 €	4 600,00 €	0,00 €	2 000,00 €
CENTRE ELITE FOOTBALL CLUB	9 500,00 €	1 760,00 €	11 260,00 €	2 400,00 €	7 100,00 €
ETOILE FOOTBALL CLUB ETANG	58 000,00 €	7 940,00 €	65 940,00 €	14 400,00 €	43 600,00 €
PITON SAINT LEU FOOTBALL ACADEMIE	70 000,00 €	32 505,00 €	102 505,00 €		70 000,00 €
AMICALE DES ANCIENS MARSOUINS	2 000,00 €	980,00 €	2 980,00 €		2 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE LOISIRS (ASL)	20 000,00 €	18 056,00 €	38 056,00 €		20 000,00 €
BASKET CLUB ST LEU	16 000,00 €	13 040,00 €	29 040,00 €		16 000,00 €
VOLLEY BALL CLUB DE LA CHALOUBE	8 000,00 €	4 400,00 €	12 400,00 €	2 400,00 €	5 600,00 €
VOLLEY BALL CLUB DE SAINT LEU	53 460,00 €	21 116,00 €	74 576,00 €		53 460,00 €
LEU RUGBY CLUB	2 500,00 €	3 320,00 €	5 820,00 €		2 500,00 €
CANNE EN FLEUR	600,00 €	3 200,00 €	3 800,00 €		600,00 €
KARATE CLUB DE ST LEU	2 200,00 €	9 890,00 €	12 090,00 €		2 200,00 €
LEU BOXING CLUB	1 500,00 €	5 000,00 €	6 500,00 €		1 500,00 €
YOSEIKAN BUDO	500,00 €	6 652,80 €	7 152,80 €		500,00 €
OMNISPORTS DU PORTAIL	1 980,00 €	2 100,00 €	4 080,00 €		1 980,00 €
BABY FITNESS KARATE	990,00 €	1 480,00 €	2 470,00 €		990,00 €
NIPPON KEMPO	500,00 €	3 400,00 €	3 900,00 €		500,00 €
PARAPANGUE	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
CLUB PELOTE BASQUE ET TENNIS	7 200,00 €	18 840,00 €	26 040,00 €		7 200,00 €
7 A L'OUEST	3 500,00 €	18 840,00 €	22 340,00 €		3 500,00 €
ATHLETISME CLUB OMNISPORTS DE SAINT LEU	7 000,00 €	3 320,00 €	10 320,00 €		7 000,00 €
ASSOCIATION LES ALIZES	2 500,00 €	3 612,80 €	6 112,80 €		2 500,00 €

ATHLETIC CLUB CHALOUPÉ	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
ASSOCIATION PAILLE EN QUEUE	500,00 €	1 425,60 €	1 925,60 €		500,00 €
BIENFAIT SANTE DYNAMISME	500,00 €	2 120,00 €	2 620,00 €		500,00 €
BOULES DE ST LEU	1 500,00 €	21 582,00 €	23 082,00 €		1 500,00 €
CLUB ANIMATION LOISIRS DE LA CHALOUPÉ (CLAC)	1 500,00 €	18 000,00 €	19 500,00 €		1 500,00 €
CLUB PETANQUE 46	1 500,00 €	5 760,00 €	7 260,00 €		1 500,00 €
ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE ET SPORTIVE DU PLATE	500,00 €		500,00 €		500,00 €
AS COLLEGE POINTE CHATEAUX	500,00 €		500,00 €		500,00 €
AS MARCEL GOULETTE	500,00 €		500,00 €		500,00 €
AS UNSS COLLEGE CHALOUPÉ	500,00 €		500,00 €		500,00 €
USEP	18 000,00 €		18 000,00 €		18 000,00 €
ASSOCIATION PITON VOLANT	700,00 €	1 920,00 €	2 620,00 €		700,00 €
KARTIE RANDO LOCAL	600,00 €		600,00 €		600,00 €
ASSOCIATION TCHOUK LEU	1 500,00 €		1 500,00 €		1 500,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL SPORT EN MILIEU RURAL	500,00 €		500,00 €		500,00 €
TAEKWONDO TEAM 974	0,00 €	5 185,62 €	5 185,62 €		
KEIKO RUY AIKIDO	0,00 €	3 379,20 €	3 379,20 €		
LEU PILATES	0,00 €	2 724,48 €	2 724,48 €		
DOJO CLUB DE SAINT LEU	0,00 €	2 217,60 €	2 217,60 €		
Sous Total sports	623 830,00 €	333 631,10 €	957 461,10 €	116 100,00 €	507 730,00 €

MANIFESTATIONS 2019

Associations	Montant subventions	Montant de la valorisation des sites	Total	Avance déjà octroyée	Reste à octroyer
Comité Régional d'Escalade (Coupe de France d'escalade)	5 000,00 €	11 520,00	16 520,00 €	0,00	5 000,00 €
Athlétisme club Omnisports de St Leu (Course Nocturne)	2 500,00 €		2 500,00 €	0,00	2 500,00 €
Ligue de Vol Libre de la Réunion	15 000,00 €		15 000,00 €	0,00	15 000,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE LALEU CHINOISE- Jour de l'an chinois	5 000,00 €	84,48 €	13 448,00 €	1 500,00 €	3 500,00 €
Sous total manifestations sportives et culturelles	27 500,00 €	19 968,00 €	47 468,00 €	1 500,00 €	26 000,00 €

DISPOSITIFS PARTICULIERS

Associations	Montant subventions	Montant de la valorisation des sites	Total	Avance déjà octroyée	Reste à octroyer
CRA (programme de pêche)	40 000,00 €		40 000,00 €		40 000,00 €
CRA (Centre de Ressource et d'Appui)	16 000,00 €		16 000,00 €		16 000,00 €
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST	58 499,50 €		58 499,00 €		58 499,50 €
Sous total	114 499,50 €	0,00 €	114 499,00 €	0,00 €	114 499,50 €

GYMNASTIQUE	Montant de subventions	Montant de la valorisation des sites	Total	Avance déjà octroyée	Reste à octroyer
INITIATIVES KARTIES	2 200,00 €		2 200,00 €		22,00 €
VIEN A ZOT	2 200,00 €		2 200,00 €		22,00 €
AMICALE LAIQUE DES CAMELIAS	2 640,00 €	1 108,80 €	3 748,80 €		2 640,00 €
FIT LE O	1 650,00 €	2 534,40 €	4 184,40 €		1 650,00 €
ASSOCIATION MULTISPORTS ET ENV DE STELLA	3 300,00 €		3 300,00 €		3 300,00 €
COLIM'FIT	1 100,00 €	1 900,00 €	3 000,00 €		1 100,00 €
Sous total projets	13 090,00 €	5 543,20 €	18 633,20 €	0,00 €	130,90 €

STRUCTURES PETITE ENFANCE	Montant de subventions	Montant de la valorisation des sites	Total	Avance déjà octroyée	Reste à octroyer
CRECHE LES GALABERTS	147 000,00 €		147 000,00 €		147 000,00 €
MICRO CRECHE PETITS CAPUCINS COLIMACONS	41 656,00 €		41 656,00 €		41 656,00 €
MICRO CRECHE PETITS CAPUCINS ETANG	44 593,00 €		44 593,00 €		44 593,00 €
MICRO CRECHE PETITS CAPUCINS CHALOUPE	41 656,00 €		41 656,00 €		41 656,00 €
LES TI PINPINS	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €
LES P'TITS LUTINS	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €
Sous total projets	278 905,00 €	0,00 €	278 905,00 €	0,00 €	278 905,00 €
TOTAL GENERAL	1 469 624,50 €	779 437,16 €	2 249 061,16 €	227 150,00 €	1 242 474,50 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- * de valider le tableau de subvention ainsi que la répartition entre les différentes associations ;
- * d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Le Conseil est invité à en délibérer.

- SORTIE de M. PONTALBA Joël pendant l'examen de cette affaire et RETOUR avant le vote de celle-ci ;
- SORTIE de Mme LACAILLE Marie Claire pour le vote de la subvention à l'association « GYMNASIQUE VOLONTAIRE FILAOS JEUNESSE ET SANTE » (tableau Animation-Culture – 3^{ème} Age et autres) et RETOUR pour le vote des autres subventions ;
- SORTIE de M. LEE AH NAYE Wei Ming pour le vote de la subvention à l'association « ASSOCIATION CULTURELLE LALEU CHINOISE » (tableau Manifestations 2019) et RETOUR pour le vote des autres subventions ;
- SORTIE de Mme ANAMALE Marie Claude pour le vote de la subvention à l'association « INITIATIVES KARTIES » (tableau Animation-Culture – 3^{ème} Age et autres) et RETOUR pour le vote des autres subventions ;
- SORTIE de M. MULQUIN Christophe pour le vote de la subvention à l'association CRA (tableau Dispositifs particuliers) et RETOUR pour le vote des autres subventions ;

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- * valide le tableau de subvention ainsi que la répartition entre les différentes associations ;
- * autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

AFFAIRE N° 06 /11042019

**OPERATION SAINT LEU OCEAN - REVISION ALLEGEE N° 17 BIS DU P.L.U.
APPROBATION DES MODALITES DE CONCERTATION ET PRESCRIPTION
DE LA REVISION ALLEGEE**

Direction Aménagement et Développement

La Commune de Saint-Leu a prescrit la révision générale de son P.LU. Cependant, cette procédure étant longue et fastidieuse, la commune souhaite engager une procédure de révision (« allégée ») au titre de l'article L153-34 du Code de l'Urbanisme pour pouvoir mettre en œuvre un projet urbain fondamental pour le développement de la Commune : l'opération Saint-Leu Océan. Les changements considérés ne portent pas atteinte à l'économie générale du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et permettent de répondre dans un délai raisonnable à des problématiques mineures mais néanmoins bloquantes.

L'objet unique de la révision consiste à intégrer le nouveau plan d'aménagement de l'opération Saint-Leu Océan sans aucune remise en cause du plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

L'opération Saint-Leu Océan est une opération structurante du centre ville de Saint-Leu visant à aménager une zone d'une quinzaine d'hectares au sud du centre ville.

Cette opération qui prévoit la réalisation de plus de 500 logements ainsi que des équipements publics tels qu'une école, une crèche, un terrain de sport mais également une résidence personnes âgées fait l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle en plusieurs phases :

- Un premier lot a été attribué à la SAS DELEFLIE pour la réalisation d'une opération d'environ 80 logements libres collectifs et individuels ;
- Un second lot a été attribué à la SSCV Amélie pour la réalisation d'une résidence services pour personnes âgées autonomes ;
- Une concession d'aménagement a été attribuée à la SEMADER pour le reste du périmètre dans lequel seront réalisés les principaux équipements publics de superstructure : école, crèche, terrain de sport, les logements aidés et logements libres ainsi qu'une coulée verte.

Il est donc proposé d'engager une révision allégée du P.L.U. dont les objectifs poursuivis porteront sur l'intégration de l'opération Saint Leu Océan telle que définie par les nouvelles études réalisées en 2015-2016.

La révision N° 17 BIS du P.L.U. porte sur :

- La modification du zonage AUs en AUa ;

- La reconfiguration du zonage NL selon le nouveau projet urbain ;
- L'adaptation du règlement AUa SLO ;
- La création d'emplacements réservés pour les connexions avec la Rue Haute.

Il est proposé que la concertation soit engagée sur la base des objectifs définis ci-dessus, conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme et selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'études et le registre seront mis à disposition du public aux heures et jours d'ouverture de la Mairie ;
- Un article sera publié sur le site internet de la Mairie ;
- La concertation sera close 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique.

Conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées (PPA) mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9. Les PPA seront invitées à la réunion d'examen conjoint du dossier.

Conformément à l'article R.153-12 du Code de l'Urbanisme le Conseil Municipal arrêtera le projet de révision et tirera le bilan de la concertation.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera publié dans un journal diffusé dans le département.

L'ensemble du projet de révision allégée arrêté, accompagné du procès verbal de la réunion d'examen conjoint, sera ensuite soumis à l'enquête publique par le Maire, ce en application de l'article R.153-12 du Code de l'Urbanisme.

Pour mémoire, le calendrier initial de cette révision allégée n'a pas pu être tenu pour des raisons techniques.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

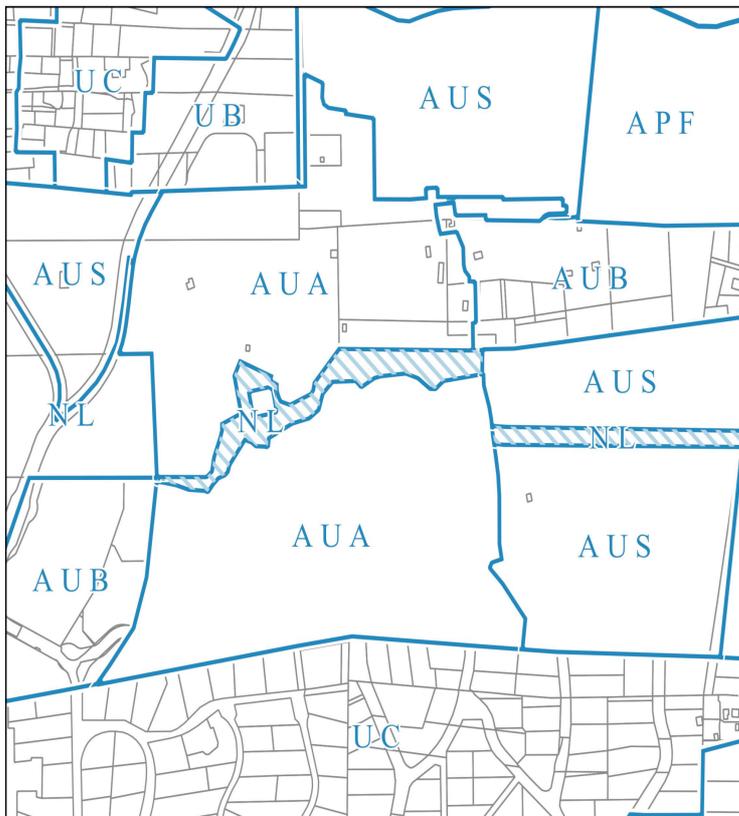
- De dire que cette délibération annule et remplace la délibération n° 15/16082018 ;
- De l'autoriser à prescrire la révision allégée N° 17 BIS du P.L.U. ;
- D'approuver les modalités de concertation et d'information indiquées ci-dessus ;
- De l'autoriser ou l' élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil est invité à en délibérer.

➤ SORTIE de Mme SILOTIA Jacqueline pendant l'examen de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 1 abstention,

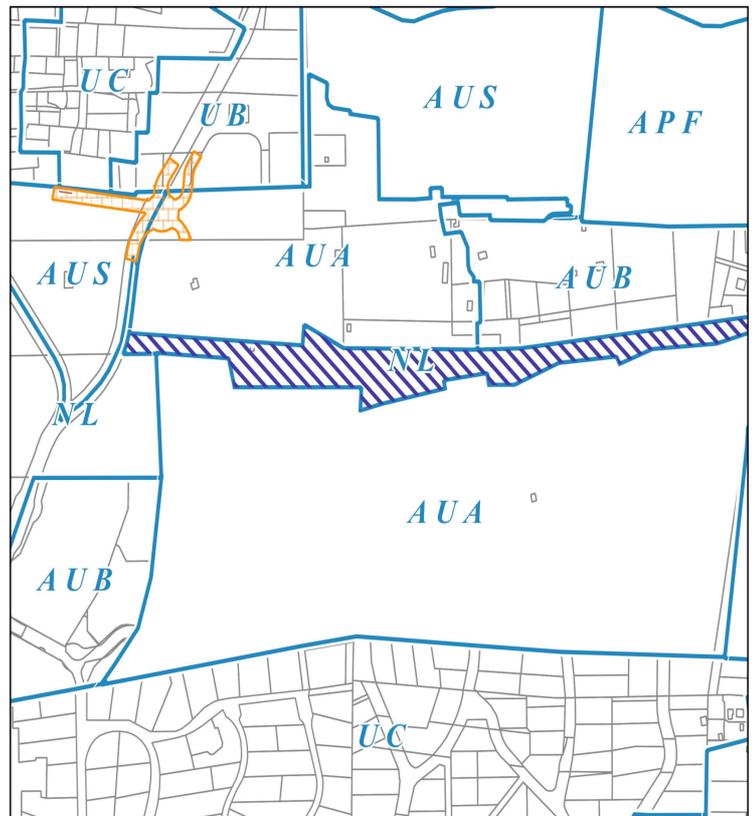
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération n° 15/16082018 ;
- Autorise le Maire à prescrire la révision allégée N° 17 BIS du P.L.U. ;
- Approuve les modalités de concertation et d'information indiquées ci-dessus ;
- Autorise le Maire ou l' élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.



Zonage du PLU actuel

 Couloir NL actuel

 Zonage PLU
 Limite parcellaire



Proposition de révision allégée

 Couloir NL modifié
 Emplacement réservé



Source : Mairie Saint-Leu 2016-2018 - DGIP 2018
 Réalisation : Slg mairie Saint-Leu mars 2019

0 100 200 m



AFFAIRE N° 07 /11042019**CESSION DU LOT 1 DE L'OPERATION SAINT-LEU OCEAN***Direction Aménagement et Développement / Foncier*

Le Maire rappelle que par délibération n°11 du 25 octobre 2018, le Conseil Municipal a désigné la SCCV Amélie comme cessionnaire du lot n° 1 de l'opération Saint-Leu Océan. La vente a été consentie au prix de 2 044 000 € HT + 10 € HT/m² pour la réalisation d'une résidence services pour personnes âgées autonomes.

Pour mémoire, France Domaines a estimé cette parcelle à 2 000 000 € H.T.

Cette parcelle est issue de la parcelle mère CU 756 qui a fait l'objet d'une division parcellaire postérieure à la délibération susvisée.

Le relevé du géomètre fait apparaître une superficie de 13 286 m². Aussi, le prix actualisé de cette cession s'élève donc à 2 176 860 € H.T [2 044 000 + (10 x 13286)].

Par conséquent, **le Maire propose au Conseil Municipal :**

- D'approuver cette vente au prix actualisé de 2 176 860 € H.T. ;
- De l'autoriser ou l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,
1 abstention,**

- Approuve la vente de la parcelle au prix actualisé de 2 176 860 € H.T. ;
- Autorise le Maire ou l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

AFFAIRE N° 08 /11042019**DENOMINATION DE VOIE***Direction Aménagement et Développement / Impôts*

Afin de permettre l'amélioration de la desserte postale des voies situées à Saint-Leu, il y a lieu de procéder à la dénomination suivante :

SITUATION	DENOMINATION PROPOSEE	OBSERVATIONS
<u>PITON SAINT-LEU</u> - 2 ^{ème} tranche du lotissement Madiel situé au Sud de la 1 ^{ère} tranche. Section cadastrale : CX	- « Impasse des Dattiers »	

Par conséquent, **il est proposé au Conseil Municipal** :

- de donner son accord sur la dénomination susvisée.

Le Conseil est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- donne son accord sur la dénomination susvisée.

AFFAIRE N° 09 /1104/2019

**MARCHE N° 2018/54 : FOURNITURE DE VETEMENTS ET D'EQUIPEMENTS
DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES DESTINES AUX AGENTS COMMUNAUX**
Direction Moyens de Gestion / Marchés

La Collectivité a lancé une procédure d'Appel d'Offres pour la fourniture de vêtements et d'équipements de protections individuelles destinés aux agents communaux.

Les fournitures sont réparties en trois (03) lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : Chaussures et bottes
- Lot n° 2 : Polos, sweat-shirt, tee-shirt et casquettes
- Lot n° 3 : Petits équipements de protections individuelles

La forme retenue pour ce marché public est celle d'un accord cadre à bons de commande avec un maximum annuel, conformément aux dispositions des articles 78.I alinéa 3, 78.II.2° et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les montants maximums en valeur pour chacun des lots s'établissent comme suit :

LOT	LIBELLE	MONTANT MAXIMUM ANNUEL EN EUROS HT
1	Chaussures et bottes	70 000
2	Polos, sweat-shirt, tee-shirts et casquettes	60 000
3	Petits équipements de protection individuelle	80 000

Pour chaque lot, l'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2019. Il pourra être reconduit du 1^{er} janvier au 31 décembre, de manière tacite, DEUX FOIS pour UN AN. L'accord-cadre prendra fin au 31 décembre 2021.

Conformément à l'article 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, réunie le 21 mars 2019, la Commission d'Appel d'Offres a retenu les offres suivantes :

LOT N° 1 : Chaussures et bottes

- TITULAIRE : SARL PROMONET
- Montant en Euros : 52 686,73 € T.T.C
- Délai de livraison : * 30 jours pour les pointures de 35 à 47
* 60 jours pour les pointures au-delà de 47.

LOT N° 2 : Polos, sweat-shirt, tee-shirts et casquettes

- TITULAIRE : SAE (Société Australe d'Equipeement)
- Montant en Euros : 14 466.53 € H.T
- Délai de livraison : 30 jours.

LOT N° 3 : Petits équipements de protection individuelle

- TITULAIRE : SARL PROMONET
- Montant en Euros : 55 398,26 € H.T
- Délai de livraison : 20 jours.

S'agissant d'accords-cadres à bons de commande, les bons seront émis au fur et à mesure des besoins du pouvoir adjudicateur et seront réglés en appliquant les prix unitaires du BPU du titulaire aux quantités réellement exécutées.

Au vu de la délibération de la Commission d'Appel d'offres, **il est demandé au Conseil Municipal** d'autoriser le Président de ladite Commission à signer le marché et les actes y afférents.

Le Conseil est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- autorise le Président de ladite Commission à signer le marché et les actes y afférents.

AFFAIRE N° 10 /11042019

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Direction Moyens de Gestion / Ressources Humaines

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Aussi, considérant la nécessité de créer les postes dont le besoin est justifié par la nature spécifique de la fonction à exercer, il propose, à cet effet, les créations présentées ci-après et classées selon la nature des besoins de la Collectivité, notamment :

❖ Besoins permanents

- création de 2 postes de techniciens à temps complet

❖ Contrat à durée déterminée

➤ création d'1 poste de vacataire

Le Maire propose de recourir à une personne chargée d'accompagner le Service Communication et l'autorité territoriale notamment sur :

- L'accompagnement de l'administration locale dans la validation des supports de communication (papier –tv – Audio – web) ;
- L'aide dans la communication lors des situations à enjeux et autour des actions engagées par la Collectivité ;
- L'accompagnement en matière de communication stratégique lors des différents projets et actions mis en œuvre par la Collectivité ;
- L'assistance dans la gestion des relations publiques avec la presse

Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la Collectivité.

L'intervention sera précédée de l'envoi d'une lettre de mission.

Le montant net maximum par heure serait fixé à 50 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe des créations des postes susvisés ;
- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, en conséquence ;
- de fixer à 50 € par heure le montant net maximum de la vacation assurée, versé pour la prestation d'accompagnement décrite ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou l' élu délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,
1 opposition,**

- approuve le principe des créations des postes susvisés ;
- décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, en conséquence ;
- décide de fixer à 50 € par heure le montant net maximum de la vacation assurée, versé pour la prestation d'accompagnement décrite ci-dessus ;
- autorise le Maire ou l' élu délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS
DE LA COMMUNE – EXERCICE 2019**

Direction Moyens de Gestion / Finances

Le Centre Communal d'Action Sociale ainsi que la Caisse des Ecoles sont des Etablissements Publics Administratifs qui bénéficient chaque année d'une subvention communale.

Cette subvention est octroyée à ces établissements afin de leur permettre de mener à bien les missions qui leur sont dévolues par la loi.

Ainsi, le Maire propose d'allouer à chacun des établissements publics une subvention de fonctionnement à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

Etablissement Public Administratif	Montant de la subvention
Caisse des Ecoles	1 563 000 €
Centre Communal d'Action Sociale	1 963 000 €

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le montant de la subvention versée aux établissements publics communaux ;
- d'imputer la dépense au chapitre 65 ;
- d'autoriser le Maire, ou à défaut l'élue délégué aux Finances, à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- approuve le montant de la subvention versée aux établissements publics communaux ;
- décide d'imputer la dépense au chapitre 65 ;
- autorise le Maire, ou à défaut l'élue délégué aux Finances, à signer tous les actes afférents à cette affaire.

AFFAIRE N° 12 /11042019

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Direction Moyens de Gestion / Finances

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal doit voter, chaque année, les taux des 3 taxes locales perçues au profit de la Collectivité.

Ces taux sont appliqués aux bases d'imposition calculées.

En 2018, les taux d'imposition appliqués sur le territoire communal étaient les suivants :

* Taxe d'habitation :	28.00 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties :	32.28 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	31.57 %

Pour l'année 2019, le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire à l'identique les taux d'imposition en vigueur :

* Taxe d'habitation :	28.00 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties :	32.28 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	31.57 %

Le Conseil est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- décide de reconduire à l'identique les taux d'imposition en vigueur tels que présentés ci-dessus.

AFFAIRE N° 13 /11042019

ADOPTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EXERCICE 2019

Direction Moyens de Gestion / Finances

La procédure Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) permet à la Collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à mandater au cours de l'exercice.

Pour l'exercice 2019, le Maire propose à l'Assemblée de gérer en AP/CP les opérations figurant dans le tableau ci-dessous :

OPERATIONS	AP avril 2019	Mandatements antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de 2019	Reste à financer
BUDGET VILLE				
Aménagement des bureaux de police municipale	661 096,04	528 096,04	133 000,00	0,00
Médiathèque du centre ville	6 765 000,00	6 272 048,26	300 000,00	192 951,74
Reconstruction de l'école Estella Clain	4 141 000,00	1 317 315,67	1 200 000,00	1 623 684,33
Etudes remises aux normes des restaurants scolaires	976 000,00	256 831,01	100 000,00	619 168,99
Extension école Peyret Forcade	2 550 814,00	61 262,80	500 000,00	1 989 551,20
Extension cimetière Saint-Leu	550 000,00	44 494,25	200 000,00	305 505,75
Sécurisation et aménagement de la traversée du centre de Piton Saint-Leu-Tranche ferme	1 614 604,52	0,00	600 000,00	1 014 604,52
Hotel de Ville de Saint-Leu	7 374 000,00	470 423,80	10 000,00	6 893 576,20

Construction gradins stade Chaloupe	45 000,00	19 002,65	0,00	25 997,35
Opérations RHI Les Attes et Bois de Nèfles	6 600 000,00	2 344 501,00	1 000 000,00	3 255 499,00
Opération RHI Le Plate	1 142 000,00	0,00	150 000,00	992 000,00
Opération Saint Leu Océan	259 000,00	221 351,98	15 000,00	22 648,02
Zad de la Salette	200 000,00	195 978,74	4 021,26	0,00
Travaux d'étanchéité des toitures et terrasses des écoles primaires de Bras Mouton, de la Chaloupe et de la Pointe des Châteaux	226 887,00	0,00	226 887,00	0,00
Remplacement des menuiseries dans les écoles de Piton A et de la Pointe des Châteaux	498 992,00	0,00	250 000,00	248 992,00
Travaux de couverture du boulodrome de la Chaloupe	119 350,00	0,00	119 350,00	0,00
Dédoublément des classes CP et CE 1 Chaloupe	100 362,00	0,00	100 362,00	0,00
Salle polyvalente et terrain multisports à Cap Lelièvre	1 014 475,00	0,00	400 000,00	614 475,00
Construction de la salle polyvalente de Grand Fond les Hauts	505 337,88	0,00	0,00	505 337,88
Sécurisation du cheminement piéton aux abords de l'école des Camélias	1 257 365,65	0,00	800 000,00	457 365,65
VRD 2018 / 2019	2 192 098,00	0,00	1 500 000,00	692 098,00

BUDGET AEP				
Station de potabilisation de MADURAN	13 761 000,00	0,00	690 000,00	13 071 000,00
Renforcement et modernisation du réseau AEP de la RD 12	1 850 000,00	0,00	343 000,00	1 507 000,00
BUDGET AEU				
Modernisation du réseau EU de la RN 1 en centre ville de Saint-Leu	8 300 000,00	0,00	1 000 000,00	7 300 000,00

Ceci exposé, **il est demandé à l'Assemblée :**

- * d'approuver les Autorisations de Programme figurant dans le tableau ci-dessus ;
- * d'approuver l'échéancier des Crédits de Paiement figurant dans le tableau ci-dessus ;
- * d'autoriser le Maire, ou à défaut l' élu délégué aux Finances, à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,
1 abstention,**

- * approuve les Autorisations de Programme figurant dans le tableau ci-dessus ;
- * approuve l'échéancier des Crédits de Paiement figurant dans le tableau ci-dessus ;
- * autorise le Maire, ou à défaut l' élu délégué aux Finances, à signer tous les actes afférents à cette affaire.

AFFAIRE N° 14 /11042019

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 : Budgets principal et annexes

Direction Moyens de Gestion / Finances

Contexte

Ce nouvel exercice budgétaire reste marqué par la rigueur et la prudence.

En effet, plusieurs incertitudes pèsent actuellement sur les finances des communes : après le retrait de l'Etat, les retards et les lourdeurs administratives dans le versement des subventions des partenaires institutionnels, d'autres problématiques apparaissent, comme par exemple, le débat sur l'octroi de mer.

Par conséquent, conformément aux orientations budgétaires, la ville de Sain-Leu maintiendra sa dynamique en matière d'investissement, afin de maintenir son attractivité, mais sans se détourner de la trajectoire financière arrêtée pour la mandature :

- *Maîtriser des charges de fonctionnement*
- *disposer d'une épargne suffisante*
- *avoir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans*

C'est dans ce contexte de rigueur et de prudence que s'inscrit le projet de budget 2019.

PRESENTATION

Pour ce nouvel exercice budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes du Budget Principal et des cinq Budgets Annexes se présentent comme suit :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	44 670 400	20 508 400	65 178 800
EAU POTABLE	1 655 000	3 423 000	5 078 000
EAUX USEES	637 500	3 085 500	3 723 000
POMPES FUNEBRES	16 000	0	16 000
SPANC	74 000	0	74 000
LOTISSEMENT MADIEL	420 000	400 000	820 000
TOTAL	47 472 900	27 416 900	74 889 800

BUDGET PRINCIPAL

La Commune dispose, en 2019, d'un budget global de 65 178 800 €, équilibré en recettes et en dépenses se répartissant comme suit :

Budget de fonctionnement : 44 670 400 €

Budget d'investissement : 20 508 400 €.

L'évolution de ce budget confirme la volonté de rigueur dans la gestion des dépenses de fonctionnement et de développement affichée par la ville.

En effet, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de **1 219 000 € (-3 %)** par rapport à 2018, alors que sur cette même période, les dépenses d'équipements augmentent de **2 120 000 € (18 %)**.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Les recettes

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 42 570 400 euros.

Les principales recettes proviennent des impôts et taxes ainsi que des dotations et participations.

Les évolutions des recettes fiscales proviennent uniquement des variations des bases :
 -revalorisation des bases effectuées comme chaque année par l'Etat
 -enregistrement de bases supplémentaires.

Les taux des taxes locales (TFNB, TH et TFB) restent identiques à ceux de 2018.

Malgré la baisse des recettes relatives à l'octroi de mer, les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une légère progression : 150 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
70	Produits des services, du domaine et ventes.	1 095 982,00		1 072 000,00	1 072 000,00	1 072 000,00
73	Impôts et taxes	31 088 579,00		31 388 000,00	31 388 000,00	31 388 000,00
74	Dotations et participations	9 426 284,00		9 300 000,00	9 300 000,00	9 300 000,00
75	Autres produits de gestion courante	325 000,00		325 000,00	325 000,00	325 000,00
013	Atténuation de charges	130 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
Total des recettes de gestion courante		42 065 845,00		42 215 000,00	42 215 000,00	42 215 000,00
76	Produits financiers	415,00		400,00	400,00	400,00
77	Produits exceptionnels	355 000,00		355 000,00	355 000,00	355 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		42 421 260,00		42 570 400,00	42 570 400,00	42 570 400,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)</i>	2 100 000,00		2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)</i>					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 100 000,00		2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
TOTAL		44 521 260,00		44 670 400,00	44 670 400,00	44 670 400,00

B) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2019 s'élèvent à 37 691 000 euros.

Les dépenses sont constituées principalement des postes suivants :

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante, dont les subventions accordées aux associations
- Charges financières.

Le poste de dépenses le plus élevé reste la masse salariale.

Globalement, les actions menées en matière d'optimisation de moyens et des ressources, engagées depuis 2017, a entraîné une baisse significative des dépenses réelles de fonctionnement :

- Stabilité des charges à caractère général
- Diminution de la masse salariale de 1,6%, grâce notamment au dispositif de départ volontaire à la retraite
- Diminution des charges de gestion courante de 9,36 %
- Diminution des charges financières de 16 %. Aucun emprunt n'a été contracté en 2018.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
011	Charges à caractère général	5 750 000,00		5 750 000,00	5 750 000,00	5 750 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	24 900 000,00		24 500 000,00	24 500 000,00	24 500 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	6 720 000,00		6 091 000,00	6 091 000,00	6 091 000,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		37 370 000,00		36 341 000,00	36 341 000,00	36 341 000,00
66	Charges financières	1 250 000,00		1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
67	Charges exceptionnelles	290 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		38 910 000,00		37 691 000,00	37 691 000,00	37 691 000,00
				39 041 000,00	39 041 000,00	39 041 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	4 775 260,00		6 087 400,00	6 087 400,00	6 087 400,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	836 000,00		892 000,00	892 000,00	892 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 611 260,00		6 979 400,00	6 979 400,00	6 979 400,00
TOTAL		44 521 260,00		44 670 400,00	44 670 400,00	44 670 400,00

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Les recettes

Les prévisions de recettes réelles d'investissement du budget primitif 2019 s'élèvent à 13 529 000 euros, soit une augmentation de 5,27 % par rapport au budget primitif 2018.

Ces recettes sont constituées des postes suivants :

- les dotations : 1 964 000 €, soient 14,51 % des recettes réelles d'investissement
- les cessions : 3 000 000 €, soient 22,17 % des recettes réelles d'investissement
La plus importante transaction concerne la cession à la SODIAC d'un terrain situé au Chemin Thénor, pour la construction de logements sociaux
- les subventions : 6 065 000 €, soient 44,83 % des recettes réelles d'investissement
L'enveloppe financière accordée par le Conseil Départemental représente près de 50 % de ces subventions.
- L'emprunt : 2 500 000 €, soient 18 % des recettes réelles d'investissement.
Ce niveau d'emprunt permet à la Collectivité de poursuivre son objectif de baisse de l'encours de la dette.

De plus, la gestion rigoureuse des dépenses et des recettes de fonctionnement permet à la collectivité de dégager, en 2019, un autofinancement de 6 087 400 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	4 144 954,00		6 065 000,00	6 065 000,00	6 065 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées			2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		4 144 954,00		8 565 000,00	8 565 000,00	8 565 000,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	2 763 000,00		1 964 000,00	1 964 000,00	1 964 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)					
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
18	Compte de liaison : affectation à ...(8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 942 700,00		3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
Total des recettes financières		8 705 700,00		4 964 000,00	4 964 000,00	4 964 000,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
Total des recettes réelles d'investissement		12 850 654,00		13 529 000,00	13 529 000,00	13 529 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	4 775 260,00		6 087 400,00	6 087 400,00	6 087 400,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	836 000,00		892 000,00	892 000,00	892 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)					
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 611 260,00		6 979 400,00	6 979 400,00	6 979 400,00
TOTAL		18 461 914,00		20 508 400,00	20 508 400,00	20 508 400,00

B) Les dépenses

Les prévisions de dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 13 287 987 euros, soit une augmentation de 12,50 % par rapport à 2018.

Après une période de pause nécessaire au rétablissement de certains ratios financiers, la progression des investissements s'explique par l'entrée en vigueur d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement(PPI).

Il s'agira de poursuivre les opérations déjà engagées en études en 2017 et 2018, dont plusieurs feront l'objet d'un appel d'offres dès le premier semestre 2019 et d'un démarrage de travaux cette année.

De plus, afin de disposer d'un patrimoine foncier, nécessaire à la construction de logements sociaux et d'équipements publics, la ville maintient son effort en matière d'acquisition foncière : 2 700 000 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	427 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
204	Subventions d'équipement versées	705 700,00		223 000,00	223 000,00	223 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 317 000,00		5 425 000,00	5 425 000,00	5 425 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	5 366 214,00		7 987 900,00	7 987 900,00	7 987 900,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	11 815 914,00		13 935 900,00	13 935 900,00	13 935 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement	46 000,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500 000,00		4 460 000,00	4 460 000,00	4 460 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.			12 500,00	12 500,00	12 500,00
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	4 546 000,00		4 472 500,00	4 472 500,00	4 472 500,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	16 361 914,00		18 408 400,00	18 408 400,00	18 408 400,00
				15 493 000,00	15 493 000,00	15 493 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	2 100 000,00		2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 100 000,00		2 100 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
	TOTAL	18 461 914,00		20 508 400,00	20 508 400,00	20 508 400,00

➤ RETOUR de Mme SILOTIA Jacqueline pendant l'examen de cette affaire.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,
1 opposition,**

- approuve le Budget Principal pour l'année 2019, tel que proposé par le Maire.

LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET DE L'EAU POTABLE

Le projet de budget primitif 2019 s'équilibre à la somme de 1 655 000 euros, pour la section de fonctionnement et de 3 423 000 euros pour la section d'investissement.

Pour l'exercice 2019, la Commune poursuit son programme de travaux d'amélioration et de modernisation du réseau d'eau potable.

Les crédits d'investissement sont principalement réservés aux opérations suivantes : poursuite des travaux de renforcement et de modernisation du réseau AEP sur le secteur Bois de Nèfles/Piton, travaux de renforcement du réseau AEP Portail, renforcement du réseau AEP RD12, construction de la Station de potabilisation de Maduran,...

Compte tenu de leur importance, deux opérations seront gérées au niveau budgétaire en AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement) :

- Station de potabilisation de Maduran : 13 761 000 €
- Renforcement et modernisation du réseau AEP de la RD 12 : 1 850 000 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,
1 opposition,**

- approuve le Budget Primitif du Service d'Adduction d'Eau Potable pour l'année 2019, tel que proposé par le Maire.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le projet de budget primitif 2019 s'équilibre à la somme de 637 500 euros, pour la section de fonctionnement et de 3 085 500 euros pour la section d'investissement.

L'essentiel des travaux se concentre sur la modernisation du réseau d'eaux usées du centre ville et l'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de Stella/Grand Fond

Compte tenu de son importance, les travaux de modernisation du réseau d'eaux usées du centre ville seront gérés budgétairement en AP/CP. Cette opération représente, en effet, un investissement de 8 300 000 € (hors études)

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,
1 opposition,**

- approuve le Budget Primitif du Service d'Assainissement des Eaux Usées pour l'année 2019, tel que proposé par le Maire.

BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Le projet de budget primitif 2019 s'équilibre à la somme de 16 000 euros.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,
1 abstention,**

- approuve le Budget Primitif du Service des Pompes Funèbres pour l'année 2019, tel que proposé par le Maire.

BUDGET DU SPANC

Le projet de budget primitif 2019 s'équilibre à la somme de 74 000 euros.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,
1 opposition,**

- approuve le Budget Primitif du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2019, tel que proposé par le Maire.

BUDGET DU LOTISSEMENT MADIEL

Le projet de budget primitif 2019 s'équilibre à la somme de 420 000 euros pour la section de fonctionnement et de 400 000 euros pour la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité,
1 opposition,**

- approuve le Budget Primitif du Lotissement Madiel pour l'année 2019, tel que proposé par le Maire.

AFFAIRE N° 15 /11042019

ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS ROULANTS POUR LES SERVICES DE LA VILLE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Direction Moyens de Gestion / Finances

Ce projet consiste d'une part à renouveler les matériels roulants les plus vétustes et les plus polluants en vue de garantir la fiabilité du parc de la ville et d'autre part d'adapter le parc à l'évolution des missions des différents services dans le cadre d'une bonne gestion des ressources.

Il s'agit d'acquérir les matériels suivants :

- ❖ Camion ampliroll avec grappin,
- ❖ Camions double cabine,
- ❖ Véhicules utilitaires,
- ❖ Véhicule 4X4.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à la somme de **535 000 € H.T.**

Ce projet étant éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Collectivité	Taux	Montant HT
Subvention DETR 2019	60 %	321 000 €
Participation communale	40 %	214 000 €
TOTAL	100 %	535 000 €

Ceci exposé, **le Maire propose au Conseil Municipal :**

- D'approuver le plan de financement de l'opération ;
- De l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat la participation financière attendue ;
- De l'autoriser ou l'élu délégué à accomplir et à signer tout document se rapportant à cette affaire

Le Conseil est invité à délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve le plan de financement de l'opération ;
- Autorise le Maire à solliciter auprès de l'Etat la participation financière attendue ;

- Autorise le Maire ou l'élu délégué à accomplir et à signer tout document se rapportant à cette affaire

Plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à **vingt heures**.

Saint-Leu, le 25 avril 2019

Le Président,

Bruno DOMEN

FUTOL Yves	HOARAU Michèle	AUBIN Jimmy	GUINET Pierre
DALLY Brigitte	LACAILLE Marie Claire	BELIN Gisèle	SILOTIA Jacqueline
LEAR Elie	LUCAS Philippe	MAILLOT Jean Bertrand	HIBON Jean
PLANESSE Nadine	ZETTOR Josian	FELICITE Roland	FERARD Sylvie
LEE-AH-NAYE Wei-Ming	BAPTISTO Wilfried	MULQUIN Christophe	DOMPY Brigitte
ANAMALE Marie Claude	MARIVAN Jean Serge	PONTALBA Joël	